

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 05/165 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT ADOPTION D'UNE MOTION RELATIVE A LA CONDAMNATION DE L'ATTENTAT PERPETRE CONTRE LA PREFECTURE DE CORSE ET LE CONSEIL GENERAL DE LA CORSE-DU-SUD

SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2005

L'An deux mille cinq, et le trente septembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, BIANCARELLI Gaby, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CHAUBON Pierre, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FELICIAGGI Robert, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GUAZZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, de ROCCA SERRA Camille, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme ALIBERTINI Rose
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à Mme BURESI Babette
Mme CASTELLANI Pascaline à M. DOMINICI François
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène
Mme GORI Christiane à Mme BIANCARELLI Gaby
M. MARTINETTI Jean-Charles à M. GALLETTI José
Mme NATALI Anne-Marie à M. FELICIAGGI Robert
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
Mme RICCI Annie à Mme ANGELI Corinne
Mme RICCI-VERSINI Etienne à Mme SUSINI Marie-Ange
Mme RISTERUCCI Josette à M. BUCCHINI Dominique
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à M. MONDOLONI J-Martin



Mme SCOTTO Monika à Mme GUERRINI Christine
M. SISCO Henri à Mme MOZZICONACCI Madeleine.

ETAIENT ABSENTS :

ANGELINI Jean-Christophe, BIANCUCCI Jean, COLONNA Christine,
NIVAGGIONI Nadine, PROSPERI Rose-Marie, SCIARETTI Véronique,
SIMEONI Edmond, TALAMONI Jean-Guy.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,
- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002/92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, visé en son article 55,
- VU** la motion déposée par la Commission Permanente de l'Assemblée de Corse,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

ADOpte la motion dont la teneur suit :

« **CONSIDERANT** que l'attentat à la roquette qui a touché les bâtiments de la Préfecture d'Ajaccio et du Département de la Corse-du-Sud, a, une fois encore, mis en péril des vies humaines,



CONSIDERANT que cet acte intolérable s'inscrit dans un dangereux contexte d'escalade de la violence,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

S'ELEVE contre de tels actes de violences intolérables,

ASSURE son entier soutien au Préfet, à sa famille et à l'ensemble des personnels de la Préfecture, comme au Président et aux personnels du Conseil Général de la Corse-du-Sud,

APPELLE à la responsabilité et à la conscience de chacun pour engager durablement la Corse sur les voies de l'apaisement ».

ARTICLE 2 :

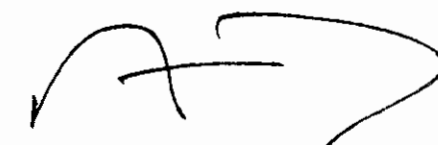
La présente délibération qui pourra être diffusée, partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des Actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 30 septembre 2005

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

Serge TOMI

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Camille de ROCCA SERRA

